

REGLEMENT DU TRAIL DIEGE ET COLLINES

L'Elan Ussellois organise la 6^e édition du trail « Diège et Collines » le dimanche 3 septembre 2023.

PROGRAMME

Trois courses sont organisées au cours de la matinée du 3 septembre :

A 9 h 30, départ de la course de 15 km

A 9 h 40, départ de la course de 7 km

A 9 h 45, départ de la course pour les enfants

PARCOURS

1^o) course de 15 km « Trail Diège et Collines » :

Départ à **9 h30** de la plage de Ponty, arrivée sur le site de Ponty près du Chalet des boules.

Le parcours emprunte les sentiers du site de Ponty jusqu'à rejoindre la RD 157 en face de la route de Mareille, puis emprunte les prés pour se diriger vers Mareille. Les coureurs empruntent des sentiers jusqu'aux abords de Chassagnac pour s'en aller par les pistes jusqu'à la RD 67E1 puis des sentiers jusqu'à Chaverochette et la RD 167 pour suivre aussitôt une large piste vers la RD 157 qui est franchie pour filer vers Ponty.

Course ouverte :

- aux catégories juniors à vétérans hommes et femmes licenciés à la FFA ou fédérations conventionnées (nés en 2006 et avant)
- aux coureurs non licenciés âgés de 18 ans et plus qui présenteront un *Certificat Médical**.

2^o) course de 7 km « Trail Découverte » :

Départ à **9 h 40** de la plage de Ponty, arrivée sur le site de Ponty près du Chalet des boules.

Le parcours emprunte les pistes du site de Ponty et du parcours « Vita ».

Course ouverte :

- aux catégories cadets à vétérans hommes et femmes licenciés à la FFA ou fédérations conventionnées. (nés en 2008 et avant)
- aux coureurs non licenciés âgés de 16 ans et plus qui présenteront un *Certificat Médical** (ou un questionnaire relatif à son état de santé) et une autorisation parentale pour les mineurs.

3^o) courses des enfants :

Départ à **9 h 45** de la plage de Ponty, arrivée sur le site de Ponty près du Chalet des boules.

Le parcours emprunte les pistes du site de Ponty et du parcours « Vita ».

PARKINGS

Aux abords du site de Ponty.

INSCRIPTIONS

« Diège et Collines » 15 km : 12 € jusqu'au 26 août sur JORGANIZE.FR

« Trail Découverte » 7 km : 8 € jusqu'au 26 août sur JORGANIZE.FR

Inscriptions sur le site www.jorganize.fr. Attention frais d'inscriptions majorés pour les engagements par courrier. Pas d'inscriptions sur place pour les courses des 7 km et 15 km.

« Course des enfants » : Gratuit. Engagement uniquement sur place le matin de la course

Renseignements auprès de François PANNETIER,
1 rue du Peyrot 19200 USSEL. Tél 06 98 70 61 15.
Les courses sont ouvertes aux licencié(é)s et aux non licencié(é)s.

Conformément à l'article L.231-3 du code du sport, chaque participant doit être en possession soit :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la **FFA**, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du **sport en compétition**, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France(FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail(FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
- ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical
- ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.
- Les mineurs devront être accompagnés et présenter une autorisation parentale.

Le règlement de la FFA s'applique à tous les participants.

Les éventuelles réclamations seront reçues par le Président de l'Élan Ussel, Directeur de course.

ASSURANCES

Les organisateurs sont assurés en Responsabilité Civile auprès de l'assureur de la FFA. Il appartient à chaque coureur de prévoir une assurance individuelle en cas d'accident.

RAVITAILLEMENTS

Un point de ravitaillement en eau sur le parcours du 15 km plus un poste de ravitaillement complet à l'Arrivée.

RECOMPENSES

Les récompenses seront remises à la fin des courses sur le podium près du terrain de boules.
Coupes, lots en nature ou lots textiles seront remis aux 3 premiers masculins et aux 3 premières féminines de chaque course. Médailles et lots pour les courses des enfants.

Infos : <http://www.elanussel.fr> et www.facebook.com/TrailsDeHauteCorreze